

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2017 à 20h15

---

**Présents** : M. TESSIER M.NIGAY Mme VAN BOXSTAEL Mme ALLAIN M. NABONNE  
M. URCOURT M. MARECHALLE, M. FORGET, Mme REGNIER, Mme WULLAERT,

**Absents** : Mme MENDY procuration à Mme WULLAERT  
Mme LEGUENNEC M. BERC M. BRIAND, Mme MEYFROODT

Secrétaire de séance : Mme REGNIER

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de donner la parole aux membres de l'association MAM (viviane Arnoux et François Michaud) afin que soit expliqué le projet « la Mélodie des Choses » qu'ils envisagent de présenter aux administrés.

Les artistes expliquent leur spectacle et détaillent leur budget pour mener à bien ce projet.

Le département, la région et le Spédidam peuvent soutenir une partie financière de leur initiative mais compte tenu du coût d'une représentation (4 personnes – frais de transport – les besoins techniques – rémunérations + charges des comédiens) une subvention de la commune est souhaitée pour monter ce conte musical et chorégraphique ouvert à tout public d'une durée d'environ 50 minutes.

Après réflexion, le conseil municipal décide à la majorité de subventionner ce spectacle (présenté par les artistes ce jour) à hauteur de 1 000 euros (mille euros)

Mme Arnoux et M. Michaud transmettrons aux élus le descriptif complet du coût de leur prestation ainsi que les moyens mis en œuvre.

## POINT SUR LES TRAVAUX RUE DE BLAINCOURT

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux sont réalisés dans les délais.

Par contre, le déplacement de caméras (3 et 12) n'était pas prévu. Coût 3 031 € H.T

Le réseau éclairage public et télécom est en service.

## POINT SUR LES TRAVAUX LE HAUT DE LA RUELLE DE CREIL

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'après une entrevue avec le Président du Département, ce dernier l'a assuré de son soutien sur ce programme et qu'une dérogation en début d'année 2018 sera accordée pour débiter les travaux.

## MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

La mise en place de ce régime indemnitaire remplace celui établi en 2013. Les diverses indemnités comme les IAT et l'IEMP sont dorénavant divisées en deux parties :

l'IFSE (indemnité de fonctions, sujétions et expertises) partie fixe

le CIA (complément indemnitaire annuel) partie variable

Pour le calcul de ces indemnités, il a été repris les montants alloués au personnel des anciennes indemnités.

Proposition de maintenir 50% en partie fixe (IFSE) et 50% en partie variable (CIA revue chaque année au moment de l'entretien) sur la totalité des indemnités perçues à ce jour pour chaque agent.

Les modalités de maintien ou de suppression lors d'absentéisme sont débattues. Le montant de l'IFSE sera diminué à raison d'1/30<sup>ème</sup> par jour d'absence au-delà du 10<sup>ème</sup> jour ouvrable de congé de maladie ordinaire décompté sur l'année civile à l'exclusion des congés maternité, arrêts suite aux accidents de travail ou de trajet et de maladies professionnelles.

Les primes suivent le sort du traitement en cas de longue maladie soit conservées intégralement pendant les trois premiers mois puis réduites de moitié pendant les neuf mois suivants.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce nouveau régime indemnitaire.

Celui-ci sera présenté au Comité Paritaire du centre de Gestion de l'Oise qui donnera son avis avant sa mise en fonction janvier 2018.

#### DELIBERATION POUR SUBVENTION AU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES DES ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune octroie chaque année 250 euros au RASED pour l'achat de matériel éducatif, de fournitures de bureau, de tests psychométriques etc.... Ce réseau a envoyé une demande de maintien de cette subvention pour l'année 2017/2018

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'attribution de 250 € au RASED.

#### RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHESION PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (visite médicale du personnel avec le centre de gestion de l'Oise)

Le CDG est doté d'un Pôle Prévention qui intervient auprès des collectivités adhérentes comme acteur de la démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Des missions du service de médecine préventive sont assurées par un médecin appartenant au service créé par le CDG60.

Cette convention est un renouvellement, le coût de la visite médicale par agent reste inchangé (tarif unique de 110 euros)

Le conseil municipal donne son accord au Maire pour la signature de cette convention

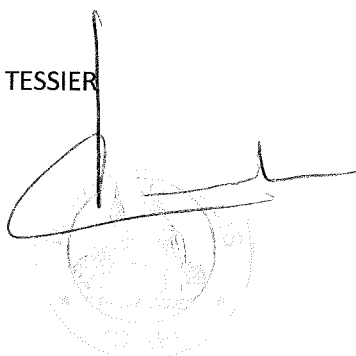
#### ORGANISATION DU BEAUJOLAIS NOUVEAU

Monsieur le Maire propose d'organiser une dégustation du beaujolais nouveau et buffet dinatoire le vendredi 17 novembre prochain avec invitation du personnel et de leur conjoint.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos le conseil municipal à 23 heures 15

Le Maire, Daniel TESSIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel TESSIER', is written over a faint circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem.